

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2014)
Heft: 53

Rubrik: Votre argent

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Pas besoin de partir loin pour payer moins d'impôts

«Je me demande s'il faut s'exiler pour payer moins au fisc»

Serge, Lausanne



Fabrice Welsch,
directeur
Prévoyance & conseils
financiers BCV

Les motivations qui poussent certaines personnes à s'expatrier au moment où elles cessent leur activité lucrative sont multiples. On peut citer notamment la recherche d'un climat plus doux ou d'un endroit où le coût de la vie est moins élevé, voire simplement un retour vers son pays d'origine. Lorsque le coût de la vie ou la charge fiscale est un des arguments de départ, tout le monde n'est pas forcément prêt à partir loin de l'endroit où l'on a passé une partie de sa vie et où l'on a ses attaches familiales et sociales. Faut-il alors tout quitter ou se «serrer la ceinture»? Existe-t-il des solutions moins radicales?

A quelle distance de votre domicile actuel seriez-vous prêt à partir pour ne pas perdre contact avec votre entourage et vos habitudes de vie? Chacun répondra différemment à cette question. Pour l'illustrer par des données chiffrées, je vous

propose de comparer l'imposition fiscale sur le revenu de plusieurs autres lieux de domicile situés à moins de 150 kilomètres (2 h 30 de trajet au maximum en voiture) de Lausanne, où vous résidez actuellement.

Le calcul présenté ci-dessous prend en compte l'impôt sur le revenu d'une personne retraitée âgée de 66 ans, mais pas l'impôt sur la fortune et l'éventuel impôt ecclésiastique. Aucune prime d'assurance sur la vie n'a été comptabilisée et les intérêts sur les capitaux d'épargne ont été fixés à 0%. La prime annuelle pour l'assurance maladie a été fixée arbitrairement à 7200 fr. par personne. D'autres déductions, comme les frais médicaux ou les déductions sur le logement n'ont pas été prises en compte. Pour la France, seules les taxes foncière et d'habitation peuvent changer entre les villes.

	VD Lausanne, actuel lieu de résidence		FR Bulle, 52 km		GE Genève, 63 km		NE La Chaux-de-Fonds, 91 km	
	Personne mariée	Personne seule	Personne mariée	Personne seule	Personne mariée	Personne seule	Personne mariée	Personne seule
Revenu brut	80 000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.
Ass. maladie	-4000 fr.	-2000 fr.	-8620 fr.	-4310 fr.	-14 400 fr.	-7200 fr.	-6000 fr.	-3000 fr.
Déduction pour bénéficiaire AVS					-6900 fr.	-2000 fr.		
Déduction générale								
Déduction pour couple marié								
Total	76 000 fr.	78 000 fr.	71 380 fr.	75 690 fr.	58 700 fr.	70 800 fr.	74 000 fr.	77 000 fr.
Impôt cantonal et communal 2012 estimé	11619 fr.	14717 fr.	8 356 fr.	13 069 fr.	4 175 fr.	12 506 fr.	11 992 fr.	17 240 fr.

	SO Soleure, 131 km		BE Berne, 105 km		VS Sion, 96 km		France Divonne, 50 km Albertville, 152 km	
	Personne mariée	Personne seule	Personne mariée	Personne seule	Personne mariée	Personne seule	Personne mariée	Personne seule
Revenu brut	80 000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.	80 000 fr.
Ass. maladie	-7200 fr.	-3750 fr.	-7000 fr.	-3500 fr.	-3950 fr.	-1560 fr.	-2892 fr.	-2892 fr.
Déduction pour bénéficiaire AVS								
Déduction générale			-5200 fr.	-5200 fr.				
Déduction pour couple marié			-5200 fr.					
Total	72 800 fr.	76 250 fr.	62 600 fr.	71 300 fr.	76 050 fr.	78 440 fr.	77 108 fr.	77 108 fr.
Impôt cantonal et communal 2012 estimé	8861 fr.	12 911 fr.	9934 fr.	13 807 fr.	7662 fr.	12 382 fr.	5004 fr.	9942 fr.

Avec un revenu brut de 80 000 fr. par année, la différence d'impôt la plus importante se chiffre à 7444 fr. en faveur de la ville de Genève pour une personne mariée. A contrario, habiter à La Chaux-de-Fonds se révèle à peine plus onéreux en matière fiscale que de résider à Lausanne, l'impôt calculé dépassant celui de Lausanne de 373 fr.

Le scénario est identique pour une personne seule, puisque c'est aussi à Genève que l'impôt sur le revenu se révèle le plus bas (2211 fr. de moins qu'à Lausanne) et à La Chaux-de-Fonds qu'il est le plus élevé (2523 fr. de plus).

La comparaison de la fiscalité sur le revenu offre ainsi des surprises mais il faut également s'intéresser au coût général de la vie dans chacun des cantons illustrés dans ces exemples. Selon une étude effectuée en 2011 (Credit Suisse Economic Research), Genève en tête, Vaud et Neuchâtel font partie des six cantons les plus chers en matière de coût de la vie. Dans les exemples pris en considération, il fait bon vivre dans les cantons de Soleure et du Valais et dans ceux de Fribourg ou de Berne.

Dans notre exemple, la fiscalité française sur le revenu se révèle peu élevée pour un couple. Ce dernier paiera 6615 fr. de moins qu'à Lausanne, une personne seule économisant 4775 fr. En moyenne, le critère fiscal n'est pas déterminant pour le choix entre un domicile en Suisse ou en France. La différence fiscale s'explique surtout par le poids des charges sociales en France, plus important qu'en Suisse. Selon l'étude effectuée en 2008 par PricewaterhouseCoopers (*Paying Taxes 2008 – The global picture*), la Suisse est en deuxième position en Europe pour la faiblesse de la charge fiscale totale comprenant les impôts et les charges sociales soit 29,1% pour 66,3% en France.

De surcroît, il faut savoir que le coût de la vie en Suisse est, en moyenne, supérieur de 17% à celui de la France. Il en va de même pour les dépenses de santé (30% plus élevées) ainsi que pour plusieurs postes de dépenses des ménages, à des degrés divers (+20% pour l'habillement, +5% pour les transports, etc.).

